



000341

**Note à l'attention  
des destinataires in fine**

**Objet :** Appel à projets pour la commémoration du centenaire 2018

Après une année 2017, centrée sur le centenaire de la bataille du Chemin des Dames et l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique dans la Grande guerre, l'année 2018 marquera la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première guerre mondiale initié en 2014. La clôture du Centenaire 14-18 vise à retrouver une dynamique globale, commémorant l'ensemble de la Première Guerre mondiale. Certaines orientations sont suggérées, cependant aucune restriction thématique et chronologique ne préside à la politique de labellisation de la Mission Centenaire.

**1. Des axes structurants mais non exclusifs pour l'année 2018**

- La commémoration des dernières batailles de la Grande Guerre
- La fin de la guerre et la signature de l'Armistice
- La construction de la paix et « les sorties de la guerre »
- Après 1918 : deuil et reconstruction

La sélection des projets susceptibles d'être labellisés par la Mission du Centenaire sera effectuée sous l'autorité du Comité départemental du Centenaire, qui en évaluera le sérieux et la cohérence le **24 octobre 2017**.

Parallèlement, le Conseil départemental de l'Aisne lance un appel à projet pour la saison mémorielle 2018, dans lequel les acteurs du territoire peuvent s'inscrire.

**2. Mode de labellisation des projets dans la perspective de leur inscription au programme officiel du Centenaire**

La remontée des dossiers se fera au **16 octobre 2017** au plus tard aux adresses suivantes :

Pour le label national : le dossier est à télécharger sur le site de la Préfecture de l'Aisne ou à retirer auprès du service départemental de l'ONACVG, le dossier complet doit être retourné par voie postale et par mail à

**Office national des anciens combattants et victimes de guerre de l'Aisne**  
Cité administrative  
02016 LAON cedex  
[rep.sd02@onacvg.fr](mailto:rep.sd02@onacvg.fr)

Pour le label départemental : un dossier spécifique est à retirer et à retourner au

**Conseil départemental de l'Aisne**  
« Projets centenaire Aisne 14-18 »  
Rue Paul Doumer, 02013 LAON Cedex  
[missionchemindesdames@cg02.fr](mailto:missionchemindesdames@cg02.fr)

Les deux labellisations sont possibles.

Les décisions définitives relatives à l'octroi du label national et du label départemental vous seront communiquées en fin d'année 2017.

Directeur général

Joseph ZIMET

20 JUL. 2017

Préfet de l'Aisne

Nicolas BASSELIER

Président du conseil  
départemental

Nicolas FRICOTEAUX